



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 09 DECEMBRE 2019 A 20.00 H.
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 44 du 28 novembre 2019 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2019.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2020.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2020.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances pour résidences secondaires ;
 - d) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : MM. Marc-André Dubois et Fabien Schaffner

Nombre d'ayants droit présents : 21 sur 458 électeurs inscrits (4.58 %)

Le Président salue la présence de M. Ronald Villiger et le remercie d'avoir accepté la fonction de nouveau Conseiller communal lors de l'élection complémentaire du 20 octobre 2019.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2019

Le P.V. de l'assemblée du 1^{er} juillet 2019 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 21 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2020

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale qu'il appartient à l'assemblée communale du budget de fixer le montant de la subvention de base conformément au règlement concernant le subventionnement de nouveaux logements qui est entré en vigueur le 01.01.2008.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin signale que le Conseil communal propose de fixer le montant de la contribution de base à Fr. 1'500.00 par pièce habitable, comme en 2019.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer la subvention de base pour les nouveaux logements à Fr. 1'500.00 pour l'année 2020 selon les dispositions du règlement y relatif.

3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2020

- a) Terrains à bâtir
- b) Aisances
- c) Aisances pour résidences secondaires
- d) Aisances agricoles

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des terrains pour les catégories citées ci-dessus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin signale que le Conseil communal propose de fixer les prix comme suit, qui sont identiques à 2019 :

a) Lotissement « Champs Mathias 1 »	Fr. 75.00 le m ²
b) Aisance	Fr. 25.00 le m ²
c) Aisance pour résidences secondaires	Fr. 40.00 le m ²
d) Aisance agricole	Fr. 12.50 le m ²

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer le prix de vente des terrains pour 2020 selon les catégories et les montants ci-dessus.

4. Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Maire

M. Hennin signale que le budget 2020 a été établi selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Il indique que ce nouveau plan comptable est difficilement comparable aux années précédentes. Il signale que tous les documents concernant ce budget 2020, comprenant notamment les commentaires des différentes rubriques et les montants des taxes, ont été distribués par voie de tout-ménage aux ayants droit, ainsi que suite à la mise à disposition des mêmes documents sur le site internet de la commune, il est renoncé à une lecture détaillée des comptes du budget 2020, ainsi qu'à la lecture des différentes taxes 2020 qui restent inchangées par rapport à 2019. La taxe des chiens, qui subit elle une augmentation, fera l'objet d'un explicatif. La quotité d'impôt reste inchangée. Le Conseil communal invite les personnes présentes à poser toutes les questions nécessaires à une bonne compréhension du budget 2020.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin présente les différentes taxes qui accompagnent le budget 2020. Il précise que seule la taxe des chiens subit une modification comme indiqué dans l'entrée en matière. Le Conseil communal vous propose donc une augmentation de la taxe des chiens qui est actuellement de Fr. 80.00 par animal pour le village et de Fr. 50.00 pour le hors village, de Fr. 20.00 par animal. Elle passera donc à Fr. 100.00 par animal pour le village et à Fr. 70.00 pour le hors village. Le Conseil communal recommande d'accepter cette proposition car elle est justifiée par une augmentation de la taxe cantonale et par une adaptation communale y relative. Toutes les autres taxes sont inchangées par rapport à 2019. Les propositions du Conseil communal sont donc les suivantes :

Quotité d'impôt : 2,2

Taxe immobilière : 1,5 ‰ de la valeur officielle.

Frais de cadastre : 0,2 ‰ de la valeur officielle.

Taxe des chiens : - village : Fr. 100.00 par animal.
- ménages hors village : Fr. 70.00 par animal.

Taxe des ordures :

a) Personne physique - Par assujetti	Fr.	65.00
b) Propriétaires de résidence secondaire et appartements de vacances		
- Par résidence et appartement de vacances	Fr.	130.00
c) Chambres d'hôtes - Par bâtiment	Fr.	130.00
d) Exploitations agricoles	Fr.	100.00
e) Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîte	Fr.	130.00
f) Village de vacances	Fr.	9'000.00
g) Restaurants, hôtels, débits de boissons	Fr.	130.00
h) Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)	Fr.	130.00
i) Activités commerciales, industrielles et artisanales	Fr.	130.00
j) Etablissements médico-sociaux (EMS)	Fr.	3'000.00
k) Entités administratives publiques	Fr.	130.00

Service des eaux : (Hors TVA)

- Prix du m ³	Fr.	3.50
- Location de compteur	Fr.	20.00
- Taxe de raccordement	Fr.	10.00
- Taxe de raccordement pour nouvelles constructions	Fr.	500.00
- Taxe de raccordement de chantiers	Fr.	100.00
- Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³	Fr.	150.00

Taxe d'épuration des eaux usées : (Hors TVA) Fr. 2.60 le m³

Contribution pour l'entretien des chemins Fr. 15.00/ha.
min. Fr. 20.00

Taxe d'enclassement pour Montfaucon : Fr. 60.00
Supplément par enclassement chargé dans les loges Fr. 40.00
Contribution à l'entretien des pâturages Fr. 20.00
Taxe des veaux de l'année Fr. 12.00

<u>Taxe d'encranne Montfaverquier</u>	Fr. 63.00
<u>Corvées en plus Montfaucon :</u>	Fr. 2.50/h.
<u>Corvées en moins Montfaucon :</u>	Fr. 10.00/h.
<u>Corvées en moins Montfaverquier :</u>	Fr. 130.00/encr.
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'encranement impayée</u>	5 %

M. Hennin passe ensuite au budget 2020 qui, comme indiqué en préambule du point 4, ne sera pas lu dans le détail. Le budget 2020 prévoit Fr. 2'648'560.00 de charges et Fr. 2'470'780.00 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 177'780.00.

Concernant les investissements, il n'est pas entré dans le détail puisque l'assemblée n'a pas à se prononcer sur ce budget qui n'est établi qu'à titre informatif. Cependant et pour information, les investissements 2020 concernent principalement les travaux d'épuration des Sairains. Le Conseil communal vous propose d'approuver le budget, la quotité d'impôt et les taxes comme présentés.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée accepte le budget 2020 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes communales tels que présentés par le Conseil communal.

5. Divers et imprévu

- a) JMM signale qu'il y a quelques années, les propriétaires de terrains à bâtir avaient reçu un courrier des autorités communales leur demandant leurs intentions quant à l'avenir de développement de leurs terrains. Il demande où en sont les démarches.

Le Maire répond que les autorités communales devaient attendre que le Canton prenne des dispositions sur la marche à suivre à ce sujet. Cela a été fait récemment et la commune pourra, à partir de 2022, entreprendre les démarches nécessaires auprès des propriétaires concernés. Il précise que le Conseil communal écrira à ces personnes pour leur demander leurs intentions.

- b) RM relève qu'il n'est pas normal que les scouts qui louent la place de camping aux Cratans s'accaparent les abords en utilisant la place de pique-nique publique et le bois mis à disposition. Il estime qu'il n'est pas logique que cet endroit soit barré.

Mme Katia Belser répond qu'elle a été tenue informée de cette situation et qu'elle est intervenue auprès des scouts pour leur signifier qu'ils n'avaient pas le droit d'occuper toute cette place. Elle indique qu'une attention particulière sera prêtée à l'avenir sur cette problématique.

- c) JMM signale que les panneaux d'information au sujet de la réserve de Plain-de-Saigne sont en mauvais état et qu'ils sont illisibles. Il demande qui doit s'occuper de leur entretien ou de leur remplacement.

Mme Melina Brülhart répond que cette tâche appartient à l'Office de l'Environnement qui devrait bientôt faire le nécessaire car il a lancé une procédure de consultation pour légaliser et classer la réserve de Plain-de-Saigne en « réserve naturelle cantonale ».

- d) Le Maire profite de remercier l'assemblée pour sa participation et pour le soutien apporté aux autorités communales. Il remercie également les membres des autorités communales pour le travail accompli durant l'année 2019. Pour terminer, il souhaite à chacune et à chacun, au nom des autorités communales, de joyeuses fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il lève l'assemblée. Il est 20.25 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner